

Avis financier

Modification de la périodicité d'intervention du Commissaire aux comptes de certains FCP gérés par Conservateur Gestion Valor

Conservateur Gestion Valor informe les porteurs de parts des FCP désignés ci-dessous :

Dénomination du FCP	Code(s) ISIN
OBLIVALOR	FR0010564328 Parts C (capitalisation) FR0007497813 Parts D (distribution)
PLUVALOR 2	FR0007486576 Parts C (capitalisation) FR0007003330 Parts D (distribution)
ACTIVALOR	FR0007024682 Parts C (capitalisation) FR0007025937 Parts D (distribution)
INDICE VALOR	FR0007493390 Parts C (capitalisation) FR0007492566 Parts D (distribution)

de la modification à venir suivante :

L'encours de l'OPCVM ou celui du FIA détermine la périodicité d'intervention du Commissaire aux comptes :

- les OPC dont l'actif net est inférieur à 80 millions d'Euros font l'objet d'une intervention semestrielle du Commissaire aux comptes ;
- les OPC dont l'actif net est supérieur à 80 millions d'Euros font l'objet d'une intervention trimestrielle du Commissaire aux comptes.

Cependant, les instructions AMF 2011-19 applicable aux OPCVM et 2011-20 applicable aux FIA permettent pour les OPC dont l'encours redevient inférieur à ce seuil, de revenir à une périodicité semestrielle d'intervention du commissaire aux comptes.

Cette modification **qui sera effective à compter du vendredi 16 juin 2017** est sans conséquence sur l'objectif de gestion, la stratégie et le rendement des FCP concernés.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaires auprès du commercialisateur Conservateur Finance ou en composant le numéro 01 53 65 72 31.